



CBD



# CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/SBSTTA/12/1/Add.1  
16 janvier 2007

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIARE CHARGÉ DE FOURNIR DES  
AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET  
TECHNOLOGIQUES

Douzième réunion

UNESCO, Paris, 2-6 juillet 2007

Point 2 de l'ordre du jour provisoire\*

## ORGANISATION DES TRAVAUX

### *Annotations à l'ordre du jour provisoire*

## INTRODUCTION

1. L'article 25 de la Convention sur la diversité biologique institue un Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, ayant pour mandat de fournir, à la Conférence des Parties et, s'il y a lieu, à ses autres organes subsidiaires, des avis en temps utile concernant la mise en œuvre de la Convention.

2. A ce jour, l'Organe subsidiaire a tenu onze réunions. La première a eu lieu au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO), à Paris, du 4 au 8 septembre 1995. Les huit réunions suivantes se sont déroulées à Montréal, du 2 au 6 septembre 1996, du 1 au 5 septembre 1997, du 21 au 25 juin 1999, du 31 janvier au 4 février 2000, du 12 au 16 mars et du 12 au 16 novembre 2001, ainsi que du 10 au 14 mars et du 10 au 14 novembre 2003. La dixième réunion a eu lieu à Bangkok, Thaïlande, du 7 au 11 février 2005, et la onzième, à Montréal, Canada, du 28 novembre au 2 décembre 2005. Les rapports de ces réunions ont été mis en circulation respectivement sous les cotes UNEP/CBD/COP/2/5, UNEP/CBD/COP/3/3, UNEP/CBD/COP/4/2, UNEP/CBD/COP/5/2, UNEP/CBD/COP/5/3, UNEP/CBD/COP/6/3, UNEP/CBD/COP/6/4, UNEP/CBD/COP/7/3, UNEP/CBD/COP/7/4, UNEP/CBD/COP/8/2 et UNEP/CBD/COP/8/3.

3. La douzième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques se tiendra au siège de l'UNESCO, à Paris, du 2 au 6 juillet 2007. L'inscription des participants commencera à 10h00, le dimanche 1er juillet 2007.

## POINT 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

4. La réunion s'ouvrira à 10h00, le 2 juillet 2007.

\* UNEP/CBD/SBSTTA/12/1

/...

Par souci d'économie, le présent document a fait l'objet d'un tirage limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs propres exemplaires à la réunion et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

**POINT 2. ÉLECTION DU BUREAU, ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX**

5. Conformément au paragraphe 3 de l'Article 26 de son règlement intérieur, la Conférence des Parties a, lors de sa septième réunion, tenue en Malaisie, en février 2004, élu M. Christian Prip (Danemark) en qualité de Président de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, pour un mandat débutant à la fin de la dixième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et arrivant à terme à la fin de la douzième réunion (UNEP/CBD/COP/7/21, paragraphe 31).

6. Conformément au paragraphe 9 de son modus operandi consolidé, tel que contenu à l'annexe III de la décision VIII/10 de la Conférence des Parties, et afin d'échelonner les mandats au sein du Bureau, l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques élit, à chacune de ses réunions, cinq nouveaux membres du Bureau, pour remplacer les membres sortants, pour un mandat d'une durée de deux réunions. Selon les élections tenues aux dixième et onzième réunions de l'Organe subsidiaire, le Bureau de la douzième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques sera composé, en plus de son Président, des membres suivants: Mme Claudine Ramiarison (Madagascar), M. Rawson Piniel Yonazi (République-Unie de Tanzanie), M. Jorge Ernesto Quesada Diaz (El Salvador), M. Linus Spencer Thomas (Grenade), Mme Annemarie Watt (Australie), Mme Shirin Karryeva (Turkménistan), M. Angheluta Vadineanu (Roumanie), Mme Chaweewan Hutacharern (Thaïlande) et M. Joel E. Miles (Palau).

7. A sa huitième réunion, à Curitiba, Brésil, en mars 2006, la Conférence des Parties a élu M. Asghar Mohammadi Fazel (République islamique d'Iran) en qualité de Président de l'Organe subsidiaire de ses treizième et quatorzième réunions. En outre, à la présente réunion, l'Organe subsidiaire élira des nouveaux membres, pour un mandat de deux réunions commençant à la fin de la douzième réunion, pour siéger au Bureau et remplacer les membres du Danemark, de Madagascar, du Salvador, de la Thaïlande et du Turkménistan.

8. Les ordres du jour provisoires des douzième et treizième réunions de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques ont été approuvés à sa onzième réunion (UNEP/CBD/COP/8/3, annexe II). Le Secrétaire exécutif, en consultation avec le Bureau de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, a révisé les ordres du jour provisoires pour inscrire les activités à mettre en œuvre et les avis à donner avant la neuvième réunion de la Conférence des Parties, comme convenu à sa huitième réunion de mars 2006.

9. L'Organe subsidiaire sera invité à examiner l'ordre du jour provisoire (UNEP/CBD/SBSTTA/12/1) en vue de son adoption. L'ordre du jour provisoire de la treizième réunion (UNEP/CBD/SBSTTA/12/9) sera passé en revue sous le point 6 de l'ordre du jour de la présente réunion.

10. Concernant l'organisation des travaux, le Bureau s'est penché, lors de sa réunion de Paris, France, du 26 juillet 2006, sur les deux options suivantes:

a) L'examen en séances plénières des questions d'organisation (à savoir: l'ouverture de la réunion; l'élection du Bureau, l'adoption de l'ordre du jour et l'organisation des travaux; les dates et le lieu des prochaines réunions; l'adoption du rapport et la clôture de la réunion) et en Comité plénier, de toutes les autres questions, pour permettre aux délégations constituées d'une seule personne de participer à l'examen de tous les points de l'ordre du jour;

b) L'examen des questions d'organisation en séances plénières, de certains éléments en Comité plénier et des points restants en deux groupes de travail de session.

11. Le Bureau a recommandé l'adoption de la deuxième option pour les douzième et treizième réunions de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, avec, pour la douzième réunion, la proposition suivante de répartition de tâches entre la plénière, le Comité plénier et les deux groupes de travail (annexe I):

- a) Les points suivants de l'ordre du jour seraient traités en plénière en début de réunion:
  - 1. Ouverture de la réunion;
  - 2. Election du Bureau, adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux;
- b) Le Conseil plénier aborderait les points suivants:
  - 3.1 Examen approfondi: Application de l'approche par écosystème;
  - 3.2 Examen approfondi: Mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes;
  - 4.3 Rapport du Bureau de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques sur les moyens d'accroître l'efficacité de l'Organe subsidiaire;
  - 5.3 Questions nouvelles et émergentes relatives à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique;
- c) Le Groupe de travail I se pencherait sur les points suivants:
  - 4.1 Examen de l'Evaluation des écosystèmes en début de millénaire et suite donnée à la décision VIII/9;
  - 4.2 Enseignements tirés de la préparation de la deuxième édition du rapport intitulé *Global Biodiversity Outlook* (Perspectives mondiales en matière de diversité biologique);
- d) Le Groupe de travail II examinerait les points suivants:
  - 5.1 Diversité biologique et changements climatiques: propositions concernant l'intégration des activités relatives aux changements climatiques dans les programmes de travail de la Convention; et possibilités d'activités, se renforçant mutuellement, sur les changements climatiques dans le cadre des trois Conventions de Rio;
  - 5.2 Diversité biologique des terres arides et subhumides: orientations pour le renforcement de l'évaluation des objectifs de 2010; et propositions de différentes possibilités d'utilisation des terres combinant la formation de revenu avec la préservation de la diversité biologique;
- e) Les points suivants seraient discutés en plénière vers la fin de la réunion:
  - 6. Projet d'ordre du jour provisoire, dates et lieu de la treizième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques;
  - 7. Adoption du rapport et clôture de la réunion.

### **POINT 3. EXAMENS APPROFONDIS**

#### ***Point 3.1. Application de l'approche par écosystème***

12. *Informations générales.* A sa deuxième réunion, la Conférence des Parties a noté que l'approche par écosystème devrait constituer le premier cadre d'action à prendre dans le cadre de la Convention (décision II/8, paragraphe 1). A sa cinquième réunion, en 2000, la Conférence des Parties, au paragraphe 2 de la décision V/6, a prié les Parties, les autres gouvernements et les organisations internationales, notamment d'appliquer, selon qu'il convient, l'approche par écosystème dans le contexte des activités développées au sein des domaines thématiques de la Convention. Dans la décision V/6, la Conférence des Parties a également adopté la description de l'approche par écosystème, douze principes et des directives opérationnelles devant être appliqués. A sa septième réunion, la Conférence des Parties a, à la décision VII/11, adopté de nouvelles directives opérationnelles pour l'approche par écosystème. Au paragraphe 12 de cette décision, la Conférence des Parties a également demandé au Secrétaire exécutif, avec la coopération des Parties et des organisations internationales et régionales compétentes, d'évaluer la mise en œuvre de l'approche par écosystème sur la base des expériences acquises, pour examen par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques à l'une de ses réunions, mais avant la neuvième réunion de la Conférence des Parties. A l'annexe II de la décision VIII/10 sur le programme de travail pluriannuel, la Conférence des Parties a demandé que soit procédé à un examen approfondi de l'approche par écosystème à sa neuvième réunion.

13. *Documentation.* En application de la décision VIII/15, annexe III (Lignes directrices pour l'examen des programmes de travail de la Convention), le Secrétaire exécutif a rassemblé les informations utiles et entrepris l'analyse de l'application de l'approche par écosystème pour examen par l'Organe subsidiaire (UNEP/CBD/SBSTTA/12/2).

14. *Action.* L'Organe subsidiaire est invité à procéder à un examen des activités réalisées et des expériences acquises en matière d'application de l'approche par écosystème, sur la base du document paru sous la cote UNEP/CBD/SBSTTA/12/2 et des discussions de séance, ainsi qu'à recommander des moyens de renforcer son application.

#### ***Point 3.2. Mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes***

15. *Informations générales.* La Stratégie mondiale pour la conservation des plantes a été adoptée par la Conférence des Parties, en 2002, dans la décision VI/9. Dans le paragraphe 7 de sa décision VII/10, la Conférence des Parties a demandé au Secrétaire exécutif de développer, avec le soutien des membres du Partenariat mondial pour la conservation des plantes, les propositions pour un ensemble d'instruments, y compris une liste de points à vérifier, afin d'aider les Parties à intégrer les objectifs dans leurs stratégies, plans et programmes, pour examen par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques avant la neuvième réunion de la Conférence des Parties. Dans le paragraphe 8 de la décision VI/9, la Conférence des Parties a décidé d'examiner, à ses huitième et dixième réunions, les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs mondiaux et de donner des orientations supplémentaires sur la base de ces examens, y compris, si nécessaire, l'affinement des objectifs. Dans la décision VIII/10, annexe II, sur le programme de travail pluriannuel, la Conférence des Parties a recommandé que soit procédé à l'examen approfondi de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes à sa neuvième réunion.

16. *Documentation.* Pour donner suite à ces demandes, le Secrétaire exécutif a entrepris l'examen de la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et établi, avec le concours des membres du Groupe de liaison sur la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes, les organisations internationales compétentes, le Partenariat mondial pour la conservation des plantes et les autres experts, une note (UNEP/CBD/SBSTTA/12/3) décrivant de façon succincte les progrès réalisés vers l'atteinte des objectifs mondiaux, les obstacles à surmonter et les défis à relever pour mettre en œuvre

la Stratégie au niveau national, les divers moyens possibles à mettre en œuvre pour essayer de les résoudre, ainsi que les propositions pour un ensemble d'instruments, dont une liste de points à vérifier, pour aider les Parties à mettre en œuvre la Stratégie.

17. *Action.* L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques peut souhaiter examiner la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs adoptés. En particulier, l'Organe subsidiaire pourrait souhaiter identifier les possibilités et les obstacles à la mise en œuvre et tirer les conclusions sur les moyens de renforcer et d'accélérer la mise en œuvre de la Stratégie et de ses objectifs, en tenant compte des propositions pour un ensemble d'instruments susceptibles d'aider les Parties à intégrer les objectifs dans leurs stratégies, plans et programmes en faveur de la préservation de la diversité biologique.

#### **POINT 4. ASPECTS STRATÉGIQUES POUR ÉVALUER LES PROGRES ACCOMPLIS EN CE QUI CONCERNE L'APPLICATION DE LA CONVENTION OU LE SOUTIEN A SA MISE EN ŒUVRE**

##### ***Point 4.1. Examen de l'Evaluation des écosystèmes en début de millénaire et suite donnée à la décision VIII/9***

18. *Informations générales.* Dans le paragraphe 28 de la décision VIII/9, la Conférence des Parties a prié l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, ainsi que le Secrétaire exécutif de contribuer à l'examen de l'Evaluation des écosystèmes en début de millénaire, en concentrant leurs efforts sur l'impact de l'Evaluation des écosystèmes en début de millénaire sur l'application de la Convention aux niveaux régional, national et local.

19. *Documentation.* Pour donner suite à cette demande, le Secrétaire exécutif a établi, avec la coopération des autres organisations représentées dans le Conseil d'administration de l'Evaluation de l'écosystème en début de millénaire, le document paru sous la cote UNEP/CBD/SBSTTA/12/4. Ce document passe en revue les renseignements disponibles sur les impacts de l'Evaluation des écosystèmes en début du millénaire sur la mise en œuvre de la Convention et examine les activités réalisées pour donner suite à la décision VIII/9.

20. *Action.* L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques pourrait souhaiter examiner le document établi par le Secrétaire exécutif, tirer des conclusions sur l'analyse de l'Evaluation des écosystèmes en début de millénaire et son impact sur l'application de la Convention aux niveaux mondial, régional, national et local, et faire des recommandations pour examen par la Conférence des Parties, à sa neuvième réunion.

##### ***Point 4.2. Enseignements tirés de la préparation de la deuxième édition du Global Biodiversity Outlook***

21. *Informations générales.* Au paragraphe 7 d) de la décision VIII/15, la Conférence des Parties a demandé au Secrétaire exécutif, en consultation avec les membres du Groupe spécial d'experts techniques sur les indicateurs d'évaluation des progrès accomplis vers la réalisation de l'objectif de 2010 et les autres partenaires, notamment d'examiner les enseignements tirés de l'utilisation des indicateurs, axés sur les résultats, de la deuxième édition du *Global Biodiversity Outlook* (GBO-2, Perspectives mondiales en matière de diversité biologique) et d'élaborer des propositions concernant la diffusion d'informations ou l'établissement de rapports, à l'avenir, sur les indicateurs, pour examen par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, avant la neuvième réunion de la Conférence des Parties. L'échange d'information et d'expériences sur la façon de réaliser des évaluations, ainsi que la diffusion d'informations ou l'établissement de rapports, à l'avenir, sur les progrès accomplis vers la

réalisation de l'objectif de 2010, à tous les niveaux, permettra d'accroître l'efficacité et la cohérence de l'application de la Convention.

22. *Documentation.* En application de cette demande, l'Organe subsidiaire sera saisi d'une note du Secrétaire exécutif, établie en collaboration avec les membres du Groupe spécial d'experts techniques et les autres experts (UNEP/CBD/SBSTTA/12/5). La note résume l'analyse des forces et des limites des indicateurs utilisés dans la deuxième édition du *Global Biodiversity Outlook*, ainsi que les lacunes. Elle renferme également des propositions pour la communication d'informations ou l'établissement de rapports, à l'avenir, sur ces indicateurs, notamment, la troisième édition du *Global Biodiversity Outlook*.

23. *Action.* L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques pourrait souhaiter procéder à l'examen des enseignements tirés de l'utilisation des indicateurs axés sur les résultats, et évaluer les propositions élaborées par le Secrétaire exécutif sur la communication d'informations ou l'établissement de rapports, à l'avenir, sur ces indicateurs, et affiner ses conclusions, y compris sur la poursuite de l'élaboration et le perfectionnement des indicateurs qui fourniraient les meilleures communications sur l'état et les tendances de la diversité biologique.

***Point 4.3. Rapport du Bureau de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques sur les moyens d'accroître l'efficacité de l'Organe subsidiaire***

24. *Informations générales.* Dans le paragraphe 20 de sa décision VIII/10, la Conférence des Parties a adopté le modus operandi consolidé de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, tel que contenu à l'annexe III de la décision. Au paragraphe 14 de la même décision, la Conférence des Parties a souligné la nécessité qu'il y a à réduire le nombre des points à l'ordre du jour examinés par l'Organe subsidiaire à chaque réunion, afin d'accroître l'efficacité de ses travaux. Le Bureau de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques s'est réuni à Paris, le 26 juillet 2006, pour voir de quelles façons traduire en mesures concrètes les demandes de la Conférence des Parties figurant à la décision VIII/10, la Convention s'engageant dans une phase de mise en œuvre renforcée et les Parties aspirant à réaliser l'objectif de 2010 pour la conservation de la diversité biologique. Le Bureau s'est également penché sur, notamment, le rapport d'une réunion de remue-ménages des Présidents passés, actuels et futurs de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, qui s'est déroulée au même endroit, les 24 et 25 juillet 2006, avec l'appui financier du gouvernement danois et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

25. *Documentation.* L'Organe subsidiaire sera saisi du rapport du Bureau de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (UNEP/CBD/SBSTTA/12/6).

26. *Action.* L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques pourrait souhaiter prendre acte du rapport.

**POINT 5: DOMAINES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES PRÉSENTANT UN INTÉRÊT POUR LA MISE EN OEUVRE DE L'OBJECTIF DE 2010**

***Point 5.1 Diversité biologique et changements climatiques: propositions concernant l'intégration des activités relatives aux changements climatiques dans les programmes de travail de la Convention et possibilités d'activités, se renforçant mutuellement, sur les changements climatiques dans le cadre des Conventions de Rio***

27. *Informations générales.* Dans le paragraphe 8 de la décision VIII/30, la Conférence des Parties a demandé l'élaboration d'un projet d'orientations sur l'intégration des impacts des changements

climatiques et des activités réalisées ou des mesures prises en réponse à ces changements climatiques dans les programmes de travail de la Convention. Dans le paragraphe 10 de la décision VIII/2, la Conférence des Parties a demandé à l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques d'élaborer des propositions spécifiques pour intégrer les questions relatives à l'adaptation aux changements climatiques dans le programme de travail sur la diversité biologique des terres arides et subhumides. Dans la même décision, la Conférence des Parties a demandé que le rapport de situation soit soumis pour examen à l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques avant la neuvième réunion de la Conférence des Parties. Il est attendu que les efforts supplémentaires pour intégrer la question des changements climatiques dans les divers programmes de travail de la Convention amélioreront la mise en œuvre des activités menées sur la question des changements climatiques et de la diversité biologique et participeront à la réalisation de l'objectif de 2010 pour la diversité biologique.

28. Au paragraphe 9 de la décision VIII/30, la Conférence des Parties a demandé au Secrétaire exécutif, par l'entremise du Groupe de liaison conjoint des Conventions de Rio, de présenter à l'Organe subsidiaire les activités se renforçant mutuellement devant être mises en œuvre par les Secrétariats des Conventions de Rio, les Parties et les organisations compétentes. Dans le paragraphe 6 de la décision VII/15, la Conférence des Parties, se félicitant de l'évaluation sur la diversité biologique des tourbières et les changements climatiques entreprise par *Wetlands International* et le Centre mondial pour l'environnement, avec le soutien du Fonds mondial pour l'environnement du PNUE, le gouvernement canadien, néerlandais et les autres donateurs, a encouragé la participation des Parties à l'évaluation complémentaire de l'impact des changements climatiques sur les tourbières et aux préparations pour son examen par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques avant sa neuvième réunion. L'examen de ces questions amplifiera les synergies avec les autres conventions et permettra l'exploitation des diverses possibilités d'harmonisation des activités avec les initiatives en cours.

29. *Documentation.* L'Organe subsidiaire sera saisi d'une note du Secrétaire exécutif (UNEP/CBD/SBSTTA/12/7) contenant le projet d'orientation sur l'intégration des questions relatives aux changements climatiques dans les programmes de travail de la Convention, des propositions pour des activités se renforçant mutuellement s'attaquant à la question des changements climatiques à travers et pour la préservation de la diversité biologique, à mettre en œuvre dans le cadre des conventions de Rio, et le résumé de l'évaluation des interconnexions entre la diversité biologique des tourbières et les changements climatiques.

30. *Action.* L'Organe subsidiaire pourrait souhaiter:

- a) analyser les orientations présentées sur l'intégration des impacts des changements climatiques, et des mesures prises pour y répondre, dans les programmes de travail, notamment le programme de travail sur les terres arides et subhumides, ces orientations devant être examinées par la Conférence des Parties durant sa neuvième réunion;
- b) se pencher sur les activités qui se renforcent mutuellement devant être appliquées par les Conventions de Rio, pour examen par la Conférence des Parties à sa neuvième réunion;
- c) considérer l'examen de la diversité biologique des tourbières et des changements climatiques, et fournir, si besoin est, des avis sur des mesures ou activités complémentaires.

**Point 5.2. *Diversité biologique des terres arides et subhumides: orientations pour le renforcement de l'évaluation des objectifs de 2010; et propositions de différentes possibilités d'utilisation des terres combinant la formation de revenu avec la préservation de la diversité biologique***

31. *Informations générales.* Dans le paragraphe 11 a) de la décision VIII/2, la Conférence des Parties a demandé à l'Organe subsidiaire d'examiner les propositions sur les moyens efficaces (d'un bon rapport coût-efficacité) de combler les lacunes des évaluations vers la réalisation des objectifs de 2010 en ce qui concerne les terres arides et subhumides, et les différentes possibilités d'utilisation des terres qui ont un impact favorable sur la préservation de la diversité biologique et la formation de revenu. Ces activités s'accompagneront de conseils techniques et d'avis en matière de renforcement des capacités pour accroître les efforts en faveur du renforcement des processus d'évaluation vers la réalisation de l'objectif de 2010 au profit de la préservation de la diversité biologique des terres arides et subhumides, et encourager le recours aux pratiques de préservation de la diversité biologique intégrant les question de subsistance.

32. *Documentation.* Afin de faciliter les travaux de l'Organe subsidiaire sur l'élaboration de ses propositions, celui-ci sera saisi d'une note du Secrétaire exécutif (UNEP/CBD/SBSTTA/12/8) contenant les évaluations de la diversité biologique des zones arides et subhumides existantes, dont les propositions pour analyser les évaluations et les liens à l'égard des objectifs de 2010, plus les propositions relatives à l'utilisation des terres pour la formation de revenu et la conservation de la diversité biologique dans les terres arides et subhumides, conjuguées à une présentation générale de la gestion communautaire des ressources naturelles et la gestion des ressources naturelles transfrontières.

33. *Action.* Sous ce point, l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques pourrait souhaiter examiner les propositions élaborées par le Secrétaire exécutif pour combler les lacunes affectant les évaluations aux fins de renforcer la réalisation des objectifs de 2010 en ce qui concerne les terres arides et subhumides, leur rapport coût-efficacité et les diverses possibilités d'utilisation des terres favorisant la préservation de la diversité biologique et la formation de revenu dans les terres arides et subhumides.

**Point 5.3. *Questions nouvelles et émergentes relatives à la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique***

34. *Informations générales.* En vertu du paragraphe d) de l'appendice A de l'annexe III de la décision VIII/10 (sur les fonctions de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques), l'Organe subsidiaire est chargé d'identifier les questions nouvelles et émergentes sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique. A sa réunion du 26 juillet 2006, et dans le prolongement des discussions faisant suite aux consultations conduites au sein des régions, le Bureau a recommandé, à sa douzième réunion, que l'Organe subsidiaire se penche sur la question de la production de biocombustible liquide (c'est-à-dire du combustible liquide provenant d'une source biologique) et de la diversité biologique.

35. *Documentation.* L'Organe subsidiaire sera saisi d'une note du Secrétaire exécutif (UNEP/CBD/COP/SBSTTA/12/9) contenant la synthèse des renseignements publiés, prenant en considération les commentaires reçus, via la discussion électronique, sur la production d'éthanol et de diesel biologique et la diversité biologique.

36. *Action.* L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques pourrait souhaiter prendre en considération les renseignements figurant dans le document de travail établi par le Secrétaire exécutif, et, s'il y a lieu, fournir ses avis à la Conférence des Parties.

**POINT 6. PROJET D'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ET DATES ET LIEU DE LA TROISIÈME RÉUNION DE L'ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE**

## **FOURNIR DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES**

37. Afin d'aider la réunion à examiner ce point de l'ordre du jour, le Secrétaire exécutif a élaboré, en consultation avec le Bureau de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, un projet d'ordre du jour provisoire pour la treizième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (UNEP/CBD/SBSTTA/12/10), sur la base de l'ordre du jour adopté à la onzième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et tenant compte d'un certain nombre de décisions prises par la Conférence des Parties à ses septième et huitième réunions.

38. Comme suite aux dispositions prises par le Secrétariat en consultation avec les Parties, la treizième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques sera accueillie par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), à son siège, à Rome, du 18 au 22 février 2008.

## **POINT 7. ADOPTION DU RAPPORT ET CLOTURE DE LA REUNION**

39. Sous ce point, l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques examinera et adoptera son rapport. Conformément à la pratique établie, l'Organe subsidiaire est encouragé à autoriser le Rapporteur à terminer la rédaction du rapport final après la réunion, sous la direction du Président et avec l'aide du Secrétariat.

40. La douzième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques devrait être levée à 18h00, le vendredi 6 juillet 2007.

*Annexe I*

**PROPOSITION D'ORGANISATION DES TRAVAUX DE LA DOUZIEME REUNION DE L'ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGE DE FOURNIR DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES**

	<i>Plénière ou Comité plénier</i>	<i>Groupe de travail I</i>	<i>Groupe de travail II</i>
<i>Lundi 2 juillet 2007 10h00-13h00</i>	<i>Points de l'ordre du jour:</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>1. Ouverture de la réunion</li> <li>2. Election du Bureau, adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux</li> <li>4.3. Rapport du Bureau de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques sur l'efficacité dudit Organe subsidiaire</li> <li>5.3. Questions nouvelles et émergentes relatives à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique</li> </ul>		
<i>Lundi 2 juillet 2007 15h00-18h00</i>	3.1. Application de l'approche par écosystème		
<i>Lundi 2 juillet 2007 18h00</i>	Lancement de la séance de présentation des posters/affiches		
<i>Mardi 3 juillet 2007 10h00-13h00</i>	3.2. Mise en oeuvre de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes		
<i>Mardi 3 juillet 2007 15h00-18h00</i>	3.1. Application de l'approche par écosystème ( <i>suite</i> )		

/...

	<i>Plénière ou Comité plénier</i>	<i>Groupe de travail I</i>	<i>Groupe de travail II</i>
<i>Mercredi 4 juillet 2007 10h00-13h00</i>	3.2. Mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes ( <i>suite</i> )		
<i>Mercredi 4 juillet 2007 15h00-18h00</i>		4.1. Examen de l'Evaluation des écosystèmes en début de millénaire et suite donnée à la décision VIII/9	5.1. Diversité biologique et changements climatiques: propositions concernant l'intégration des activités relatives aux changements climatiques dans les programmes de travail de la Convention et possibilités d'activités, se renforçant mutuellement, sur les changements climatiques dans le cadre des trois Conventions de Rio
<i>Jeudi 5 juillet 2007 10h00-13h00</i>		4.2. Enseignements tirés de la préparation de la deuxième édition de la publication intitulée <i>Global Biodiversity Outlook</i>	5.2. Diversité biologique des terres arides et subhumides: orientations pour le renforcement de l'évaluation des objectifs de 2010; et propositions de possibilités d'utilisation des terres combinant la formation de revenu avec la préservation de la diversité biologique
<i>Jeudi 5 juillet 2007 15h00-18h00</i>		Questions en suspens	Questions en suspens

/...

	<i>Plénière ou Comité plénier</i>	<i>Groupe de travail I</i>	<i>Groupe de travail II</i>
<i>Vendredi 6 juillet 2007 10h00-13h00</i>	6. Projet d'ordre du jour provisoire, et dates et lieu de la treizième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques		
<i>Vendredi 6 juillet 2007 15h00-18h00</i>	7. Adoption du rapport et clôture de la réunion		

/...

*Annexe II*

**LISTE PROVISOIRE DES DOCUMENTS POUR LA DOUZIEME REUNION  
DE L'ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGE DE FOURNIR DES AVIS  
SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES**

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>	<i>Points de l'ordre du jour</i>
UNEP/CBD/SBSTTA/12/1	Ordre du jour provisoire	2.
UNEP/CBD/SBSTTA/12/1/Add.1	Ordre du jour provisoire annoté	2.
UNEP/CBD/SBSTTA/12/2	Examen approfondi de l'application de l'approche par écosystème	3.1
UNEP/CBD/SBSTTA/12/3	Examen approfondi de la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes	3.2
UNEP/CBD/SBSTTA/12/4	Examen de l'Evaluation des écosystèmes en début de millénaire et suite donnée à la décision VIII/9	4.1.
UNEP/CBD/SBSTTA/12/5	Enseignements tirés de la préparation de la deuxième édition de la publication intitulée <i>Global Biodiversity Outlook</i>	4.2.
UNEP/CBD/SBSTTA/12/6	Rapport du Bureau de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques sur les moyens d'accroître l'efficacité de l'Organe subsidiaire	4.3
UNEP/CBD/SBSTTA/12/7	Diversité biologique et changements climatiques: propositions concernant l'intégration des activités relatives aux changements climatiques dans les programmes de travail de la Convention et possibilités d'activités, se renforçant mutuellement, sur les changements climatiques dans le cadre des trois Conventions de Rio	5.1.
UNEP/CBD/SBSTTA/12/8	Diversité biologique des terres arides et subhumides: orientations pour le renforcement de l'évaluation de l'objectif de 2010; et propositions de différentes possibilités d'utilisation des terres combinant la formation de revenu avec la préservation de la diversité biologique	5.2.
UNEP/CBD/SBSTTA/12/9	Questions nouvelles et émergeantes relatives à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique	5.3
UNEP/CBD/SBSTTA/12/10	Projet d'ordre du jour provisoire pour la treizième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques	6
-----		